

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Séance du lundi 05 juillet 2021 à 20 h 30.

Sous la présidence de Stéphane NICOLAS, maire de la commune.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Convocation adressée le 30 juin 2021

Etaient présents :

Frédéric COLSON, Maryse DESARCE, Sandrine DOYEN, Christian GOSSMANN, Xavier MARI, Marcel MATHIS, Elodie MOLET, Stéphane NICOLAS, Serge ROUPRICH.

Absents excusés : Jean-François NICOLAS, Cécile PIAZZA.

Secrétaire de séance : Elodie MOLET.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 03 mai 2021 a été approuvé sans observations et signé par les membres présents.

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations depuis le dernier conseil :

- Autorisations d'urbanisme accordées : une DP pour garage, deux DP pour piscines, un PC construction d'une maison individuelle.
- Les travaux de toiture ont été repoussés à la rentrée afin d'éviter la pose d'un échafaudage autour de la mairie pendant les élections et assurer un bon suivi du chantier hors des périodes de congés.

2021-22 Contrat non permanent. (4.2)

L'assemblée,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 2°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel dans le cadre du plan de relance mené par le Département de la Moselle concernant l'opération Moselle Espoir 400 Jobs d'été,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Le recrutement direct d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 06 juillet 2021 au 06 août 2021 inclus ;

Cet agent assurera des fonctions d'agent des espaces verts pour une durée hebdomadaire de services de 35/35ème ;

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1er échelon du grade d'adjoint technique, 1er échelon (échelle C1, indice brut 354, indice majoré 332) ;

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et est habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement ;

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel de l'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° et 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient (clause facultative).

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2021-23 Demande subvention AMISSUR (sécurisation des voiries). (7.5)

Après exposé du Maire concernant le projet de sécurisation des voiries (signalisation horizontale, signalisation verticale et cinémomètre), pour un montant de 5500 € HT, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- acceptent l'opération de de sécurisation des voiries,
- sollicitent la subvention du département de la Moselle allouée dans le cadre de l'Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route (AMISSUR) à hauteur de 30% du montant du projet, soit 1650 € HT,
- chargent le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération et l'autorisent à contacter les entreprises pour les devis,
- précisent que les travaux seront financés sur les fonds propres de la commune, minorés de la subvention AMISSUR.

Divers :

- Les travaux de nivellement de la décharge et la création d'un fossé ont été effectués au lieu-dit « le Prey ». Il conviendra de vérifier le bon écoulement dans le fossé de l'eau de ruissellement notamment en hiver.
- L'État a donné une suite favorable à la demande de subvention, via le dispositif DETR, pour le projet de mise en place d'une aire de jeux à hauteur de 40 % du montant HT des travaux dans la limite de 5 893 €.
- Après plusieurs semaines d'attente, les jardinières ont été livrées. Elles ont été rapidement installées par la commission embellissement.
- La journée brillance a été repoussée au 28 août et sera consacrée à la sécurisation des voiries.
- Le Conseil Municipal souhaite organiser la Fête Patronale et se met en relation avec l'Association Familles Rurales de Sailly-Achâtel pour le choix de la date avec une préférence pour début septembre. Les forains vont être contactés pour solliciter leur présence.

La séance a été levée à 22h00.